



DOSSIER DE PRESSE

Renseignements et documentations sur <http://arer.org> et sur <http://observatoire.arer.org>

Contacts presse :

Gaëlle GILBOIRE 0692 26 65 40

Nos membres de droit :



Nos Partenaires :



ARER - Agence Régionale Energie Réunion - Association loi 1901 à but non lucratif

Siège social : 40 avenue de Soweto * BP 226 * 97456 St-Pierre Cedex

Tel : 0262 38 39 38 * Fax : 0262 96 86 91 * n° siret : 43928091800020



SOMMAIRE :

Nos partenaires	3
Pourquoi un observatoire de l'énergie à La Réunion?	4
L'Observatoire Energie Réunion : Savoir pour agir.....	5
Le contexte énergétique de l'île de la Réunion.....	7
1. La situation énergétique de l'île de La Réunion en 2006	8
2. L'approvisionnement énergétique de l'île de la Réunion.....	9
3. La production régionale d'électricité.....	11
4. La consommation d'énergie finale	12
5. Les Energies renouvelables.....	12
ANNEXES.....	14
Table des annexes	15
Annexe 1 : Le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE)	15
Annexe 2 : Politique Nationale de l'Energie	15
Annexe 3 : Politique Européenne de l'Energie	15
Le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE).....	16
Le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE).....	16
Politique Nationale de l'Energie	17
Politique Européenne de l'Energie	18



Nos partenaires

- **Les Membres de droit de l'ARER 2007 :** la Région Réunion, l' ADEME, l'EDF, le CESR, le CCEE, la CIVIS, la Commune de Saint-Leu, le Programme SAVE, Le Centre Hospitalier de Bellepierre à Saint-Denis, la Commune de Saint Paul, la Commune de Sainte Suzanne, la CIREST.
- **Les membres associés de l'ARER en 2007 :** la TCO, La Commune de Petite-Île, La Commune de Mamoudzou, La Commune de Sainte-Marie, La Commune de Saint-Pierre, La Commune de Saint-Denis, La SIDR, La SAPHIR, Le Conservatoire Botanique des Mascariens, La Chambre de Métiers et de l'artisanat, Sciences Réunion, L'Association Technopole de la Réunion, Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-louis, DIII, Le SIDELEC, SETB, La Commune du Tampon.
- **les contributeurs à l'Observatoire Energie Réunion en 2006:** EDF, la DRIRE, l'ADEME, la Région Réunion, la DDE Port, l'INSEE, le SIDELEC, la Centrale thermique de Bois Rouge, la Centrale thermique du Gol, le CIH, la Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects de la Réunion, le centre des impôts.
- **Notre réseau :** Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE), l'Observatoire National de l'Energie



Pourquoi un observatoire de l'énergie à La Réunion?

Le PRERURE (Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'Exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie) définit sur une période de 25 ans le contenu d'une politique de demande et d'offre énergétique centrée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables disponibles à la Réunion. Ce plan a été élaboré en 2002-2003 dans un contexte énergétique en mutation.

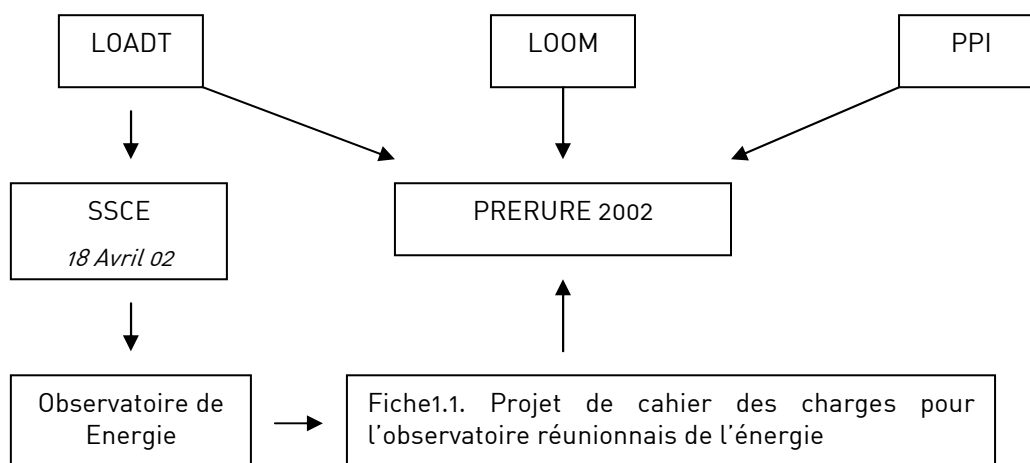
Le PRERURE s'inscrit dans le cadre de trois textes législatifs :

- La loi du 10 février 2000 qui oblige le gestionnaire du réseau à mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements (PPI)
- La loi d'orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) du 13 décembre 2000 qui accorde au Conseil Régional, la compétence en matière d'énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie
- La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du Territoire (LOADT). La LOADT a instauré le Schéma de Services Collectifs de l'Energie dont l'objectif est de faciliter et de valoriser la contributions des collectivités territoriales à la politique nationale de l'énergie et au développement durable du territoire en déterminant les conditions dans lesquelles il leur est possible de favoriser les actions de la maîtrise de l'énergie et de production et d'utilisation des énergies renouvelables.

Le Schéma de Services Collectifs de l'Energie « *définit, dans le cadre de la politique nationale de l'énergie, les objectifs d'exploitation des ressources locales d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie concourant à l'indépendance énergétique nationale, à la sécurité d'approvisionnement et à la lutte contre l'effet de serre. A cette fin, il évalue les besoins énergétiques prévisionnels des régions, leur potentiel de production énergétique, leurs gisements d'économies d'énergie et les besoins en matière de transport d'énergie.* »

Les observatoires régionaux de l'énergie entrent dans le cadre du Schéma de Services Collectifs de l'Energie, adopté le 18 avril 2002, mis en place par la LOADT du 25 juin 1999 et dont l'élaboration régionale a été réalisée en partenariat avec les régions et l'Etat, au travers de la DRIRE.

De cette mesure découle la fiche 1.1 du PREURE 2002 : « Projet de cahier des charges pour l'observatoire réunionnais de l'énergie ».



L'Observatoire Energie Réunion : Savoir pour agir...

L'Observatoire de l'Energie Réunion (OER) est animé par l'Agence Régionale de l'Energie Réunion (ARER).

L'Observatoire de l'Energie Réunion est un outil d'observation et d'information sur la situation énergétique de l'île de la Réunion.

La création de l'Observatoire traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et d'évaluation de ces actions.

La mission de l'OER est de rassembler, de traiter dans une forme harmonisée et de diffuser les informations et données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales et régionales de l'énergie.

L'OER s'inscrit dans Le **P**lan **R**égional d'**E**xploration et d'**E**xploitation des **E**nergies **R**enouvelables et d'**U**tilisation **R**ationnelle de l'**E**nergie (PRERURE), mené par le Région Réunion.

Fonctionnement :

L'OER est composé d'un **secrétariat** qui comprend le personnel administratif et technique dédié à l'OER et d'un **conseil d'orientation** qui comprend des représentants de l'administration régionale, des services déconcentrés de l'Etat, des importateurs, producteurs et distributeurs de l'énergie, d'établissements publics.

La composition du **conseil d'orientation** pourra s'élargir à terme à des représentants des consommateurs d'énergie et à des représentants des associations de protection de l'environnement.

Depuis 2006, le Président de l'OER est M. Paul VERGES et le Vice-Président M. Ballandras.

Partenaires institutionnels :

- Conseil Régional
- Etat par l'intermédiaire du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR)
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Conseil Economique et Social Régional (CESR)
- Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE)
- Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE)
- SIDELEC

Partenaires techniques :

- EDF
- Direction Départementale de l'Equipement
- Direction Régionale Des Douanes et Droits Indirects de la Réunion
- Centrales thermiques de Bois Rouge et du Gol
- Comité d'Importation d'Hydrocarbures (CIH)

Toutes les phases de création de l'OER sont présentes sur www.arer.org ou <http://observatoire.arer.org>.



L'Observatoire Energie Réunion en 2007 : Trois nouvelles publications :

L'Observatoire Energie Réunion propose cette année trois nouvelles publications qui seront disponibles gratuitement dans les Espaces Info Energie de l'ARER, en téléchargement gratuit sur le site Internet, www.arer.org et auprès de divers partenaires locaux.

- Le bilan technique 2006 : un outil de référence

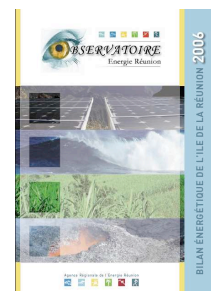
Date de parution septembre 2007

Il s'agit d'une publication technique détaillée présentant :

- Les bilans énergétiques et l'évolution des données de bases depuis 2005 (consommation, production...)
- Les bilans des émissions de Gaz à Effet de Serre ~ CO2
- Des informations la maîtrise de l'énergie dans le paysage énergétique réunionnais
- Des informations sur la place des Energies renouvelables dans notre production locale d'énergie.
- Des informations sur la situation des « réseaux » énergétiques

Cette publication technique détaillée a pour cible :

- Les organismes publics.
- Les collectivités territoriales.
- Les acteurs économiques.
- Les acteurs institutionnels



- Une brochure d'information pour le grand public :

Date de parution : octobre 2007

Cette brochure a pour ambition la sensibilisation et l'information du grand public sur les problématiques énergétiques, les changements climatiques, la protection de l'environnement ainsi que sur les consommations d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, la situation des réseaux et les émissions de gaz à effet de serre à la Réunion

- L'étude solaire : Mettre des chiffres sur un succès national affiché

Date de parution : novembre 2007

Il s'agit d'une publication technique présentant :

- Un rappel de la place des Energies renouvelables dans les bilans énergétiques de la Réunion.
- Un bilan sur l'ensemble des indicateurs liés aux Energies renouvelables à la Réunion.
- Le panorama complet de l'énergie solaire (thermique et Photovoltaïque) à la Réunion.
- Des informations sur les aspects financiers de l'énergie solaire

Cette publication a pour cible :

- Les acteurs économiques.
- Les organismes publics.
- Les collectivités territoriales.
- Les acteurs institutionnels.



Le contexte énergétique de l'île de la Réunion

La Région Réunion s'est vue confiée par la LOOM, comme dans l'ensemble des Départements d'Outre Mer, une forte compétence en matière d'énergie. Incombe notamment à la Région la réalisation et la mise en oeuvre d'un Plan énergétique Régional Pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie. Son objectif essentiel est l'autonomie en termes de production d'électricité en mobilisant notamment les ressources renouvelables et les potentiels d'économie d'énergie.

Au 1^{er} janvier 2006, la population de l'île était de 785 200 habitant contre 706 300 habitants en 1999 et 515 814 en 1982. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de la population entre 1999 et 2005 atteint 1,5% par an.

Principaux indicateurs économiques et démographiques de l'île de la Réunion

Population au 1 ^{er} janvier 2006	785 200 habitants*
Taux de croissance annuel moyen de la population	1,5 %
Nombre de logements au 1 ^{er} janvier 2005	274 400
Nombre de résidences principales	251 900
Superficie totale de l'île	2 520 km ²
Densité de population	307

Sources : Rapport Explicit - INSEE

La population de l'île devrait atteindre le million d'habitants en 2020.

L'approvisionnement énergétique en combustibles fossiles de l'île se fait par rotation de bateaux.

La structure du bilan énergétique réunionnais et les évolutions attendues à court et moyen termes appellent deux remarques :

- la forte dépendance énergétique de la Réunion est une caractéristique commune aux Départements d'Outre Mer qui sont confrontés à la fois à l'absence de ressources naturelles et à l'isolement des réseaux de transport des énergies traditionnelles (électricité et gaz)
- cette dépendance est appelée à s'accroître dans les années à venir en raison de la progression rapide des consommations.



1. La situation énergétique de l'île de La Réunion en 2006



A La Réunion, la croissance de la consommation d'électricité est proche de 5% par an (2000-2006), **elle a ainsi doublé en 15 ans.**

La croissance de la consommation de carburants pour les transports intérieurs est presque aussi forte : elle a augmenté de près de 4% par an sur la même période.

Ces tendances s'expliquent notamment par une forte croissance de la population et de l'activité économique au cours des 20 dernières années.

Du fait de son insularité, l'île de La Réunion doit assurer son approvisionnement en carburants et sa production électrique.

Elle importe donc 86% de ses ressources soit la totalité des ressources fossiles consacrées au secteur du transport et à la production électrique.

L'île dispose, néanmoins, **d'un fort potentiel en ressources locales** (bagasse, hydraulique, vent, soleil) qui représente **14% de son approvisionnement total.** Elles sont actuellement entièrement consacrées aux usages d'électricité et de chaleur.

Par ailleurs, il faut noter un fort développement de l'éolien et du photovoltaïque : en une année, la production issue des installations photovoltaïques et éoliennes d'envergure a été multipliée par 4 dans le paysage réunionnais.





2. L'approvisionnement énergétique de l'île de la Réunion

L'approvisionnement énergétique correspond à l'importation des ressources fossiles et à la valorisation des ressources locales. A La Réunion, cet **approvisionnement a été de 1 1208 000 tep (hors stockage)**.

Cet approvisionnement énergétique est assuré à hauteur de **86 % par les importations** et à hauteur de **14% pour la production locale**. 2/3 des importations sont des produits pétroliers.

Les sources locales de productions sont utilisées en totalité pour la production électrique et elles correspondent à des énergies renouvelables.

Pour information :

Les ressources fossiles importées

	2006	
	Tonne	ktep
Produits pétroliers (hors Gaz butane)*	660 729	671
Essence	126 244	132
Fioul léger / gazole	328 542	329
Fioul lourd	60 041	57
Carburéacteur	145 902	153
Gaz butane	23 878	26
Charbon (houille)	581 706	360
TOTAL	1 266 313	1 057

+ 23% d'importation pour le charbon
- 7% d'importation pour les produits pétroliers

* Gaz butane est un produit pétrolier appelé également Gaz de Pétrole Liquifié (GPL)

Sources: DDE Port – CIH - Compagnie thermique de Bois Rouge

« Du fait d'arrondis, des écarts peuvent être constatés sur certains totaux ».

Les ressources locales

	TONNE	GWh	ktep
Bagasse	524 175	-	97
Hydraulique	-	576	49
Solaire thermique	-	190	16
Huiles usagées	2 063	-	2
Autres EnR (éolien et PV)	-	4 (éolien) 1,5 (PV)	0,36 (éolien) 0,13 (PV)
Bois	-	-	-
TOTAL	526 238	771,5	165

Bonne année hydraulique

« Du fait d'arrondis, des écarts peuvent être constatés sur certains totaux ».

Concernant le bois, les données ne sont pas disponibles mais il existe une utilisation du bois pour la cuisine et le chauffage dans les hauts de l'île.



3. La production régionale d'électricité



En 2006, la production d'électricité a été de **2 365 000 000 kWh**. Elle a été assurée **à hauteur de 36% par les énergies renouvelables et à hauteur de 64% par les énergies fossiles importées**.

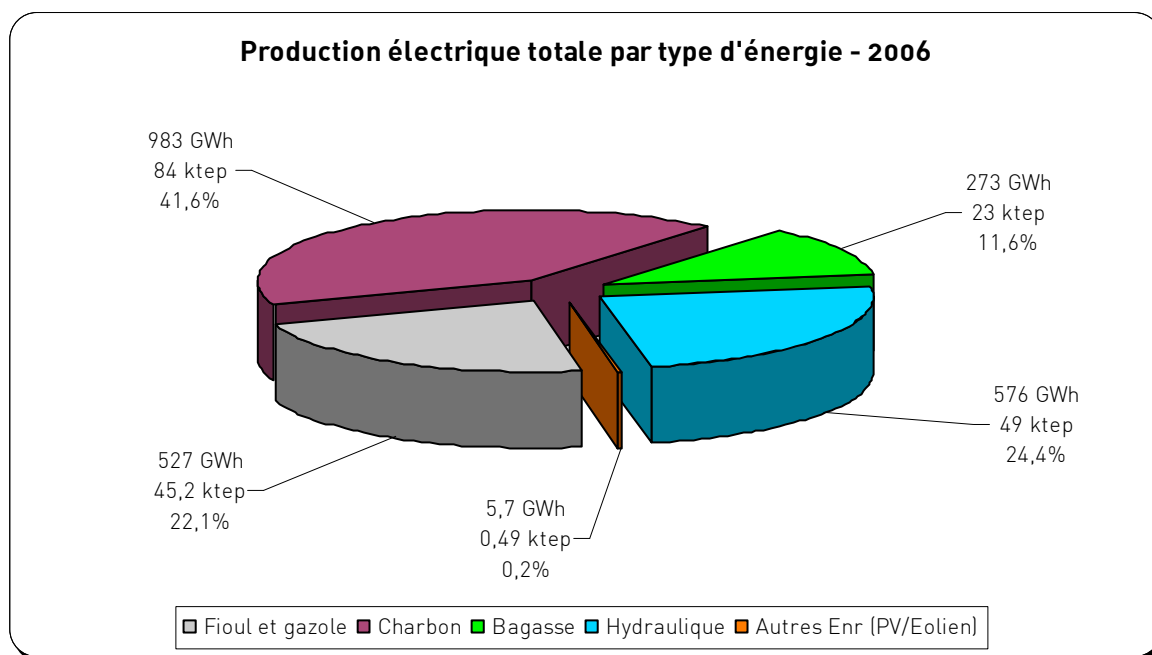
Une énergie fossile est un combustible principalement composé de carbone et d'hydrogène appelé aussi hydrocarbure (pétrole, charbon, gaz naturel...).

Une énergie renouvelable est une source d'énergie se renouvelant assez rapidement pour être considérée comme inépuisable à échelle humaine de temps (soleil, vent, eau, géothermie...) et considérée comme une énergie propre.

La part des énergies renouvelables est **en augmentation de 2%**, et est assurée:

- à hauteur de 30% par la bagasse,
- à hauteur de 70% par l'hydraulique,
- la part des autres énergies nouvelles est marginale mais poursuit sa forte augmentation.
- Le parc solaire thermique permet d'éviter 10% de la production électrique.

Répartition de la production électrique en 2006 par type d'énergie :



Sources: CTBR/CTG/EDF - Auteur : OER





4. La consommation d'énergie finale

La consommation d'énergie finale correspond à la consommation des énergies transformées (carburants, électricité, chaleur) par les utilisateurs finaux (particuliers, professionnels et collectivités).

En 2006, les consommations énergétiques finales s'élèvent à 846 ktep et se répartissent comme suit :

- **70% des consommations pour les carburants dans les transports**
- **30% des consommations pour l'électricité**

Dans les transports 75% des consommations proviennent des transports routiers ce qui correspond à une augmentation annuelle de 2%. Les 25% restants sont issus des transports aérien et maritime.

A La Réunion, chaque habitant consomme annuellement de la consommation **de près de 500 kilos de carburants fossiles pour les transports routiers** à comparer à **651 kilos de pour un Métropolitain**.

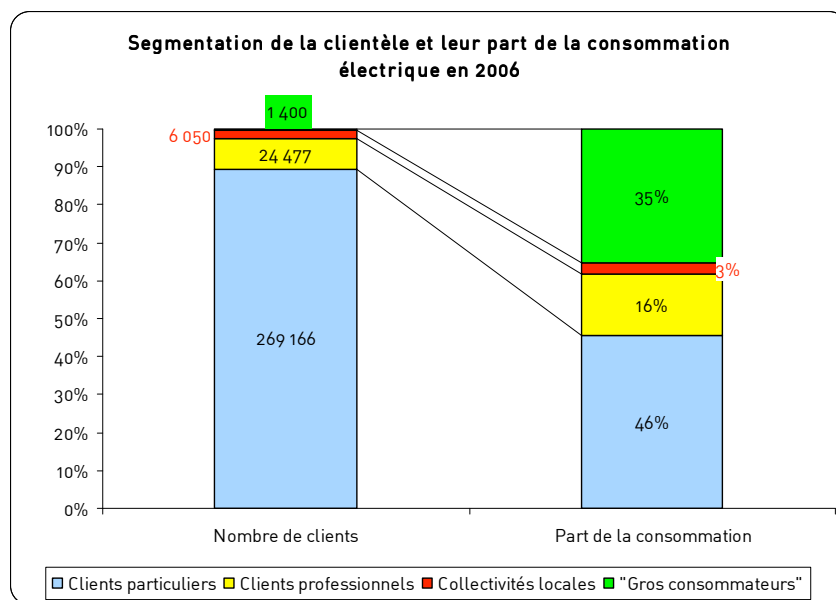
Pour l'électricité, la consommation de l'île a atteint **2 152 000 000 kWh** dont **46% proviennent des particuliers, les 54% restants des professionnels et collectivités**.

Près de la moitié de la consommation d'électricité est donc réalisée par les usages domestiques à la maison. Cela correspond à 1 120 kWh par Réunionnais alors qu'un Français métropolitain consomme 2 350 kWh par an dans son foyer. La faible consommation réunionnaise s'explique notamment par les différences de climat et la part du chauffage électrique en métropole.

Par ailleurs, il faut noter **une augmentation de la consommation électrique réunionnaise de 5% par an depuis 2000 alors qu'elle est de 1% en métropole**. Cette forte évolution est due à la croissance démographique mais aussi à l'amélioration de l'équipement des foyers et au développement des activités économiques.

Il est donc de la responsabilité de tous, au foyer comme au travail, de prendre conscience de ces augmentations et de les limiter.

Pour information :



Sources : EDF- Auteur : OER



5. Les Energies renouvelables

Le panel des énergies renouvelables :

	<u>Production électrique sur le réseau</u>				<u>Production électrique évitée sur le réseau</u>	
	<u>Hydraulique</u>	<u>Bagasse</u>	<u>Eoliennes</u>	<u>Solaire Photovoltaïque</u>	<u>Solaire thermique</u>	<u>Solaire PV en site isolé</u>
<u>Nombre d'installations</u>	6	2	2 « parcs »	229	75 000	650
<u>Puissance installée au 31/12</u>	121 MW	110 MW	10 MW	3 MWc	-	0,6 MWc
<u>Production électrique en 2006</u>	576 GWh	273 GWh	4,1 GWh	1,6 GWh	112,56 GWh évité	0,9 GWh évité

L'énergie éolienne et solaire:

- Depuis 2005, les systèmes photovoltaïques et éoliens prennent leur envol dans le paysage énergétique de l'île de La Réunion.
- En 2006, l'énergie éolienne a permis d'alimenter près de 1 300 foyers en énergie électrique
- En 2006, l'énergie solaire photovoltaïque a permis d'alimenter près de 1 200 foyers en énergie électrique dont 650 en sites isolés.
- Au niveau européen, La Réunion se situerait à la 4^{ème} place en terme de puissance installée par habitant (4,5 Wc par habitant).
- Le solaire thermique à La Réunion représente une surface globale de 300 000 m² de panneaux. Elle serait 2^{ème} au niveau européen en m² pour 1000 habitants (327m² pour 1000 hab.).



6. Les Gaz à Effet de Serre ~ CO2



A La Réunion, les gaz à effet de serre sont émis lors de la production électrique, lors de nos déplacements (avion, voiture, moto, bateau), pour le transport des marchandises que nous importons mais également par les effluents d'élevage. Les émissions d'origine énergétique c'est-à-dire celles dues à la combustion des énergies fossiles en constituent la majorité.

Parmi ces gaz, le CO2 est largement prépondérant.

Les émissions de CO2 du secteur énergétique se répartissent presque de manière égale entre les transports et la production d'électricité soit **3,5 millions de tonnes de CO2 rejetées dans l'atmosphère.**

La Réunion se situerait comme suit au niveau des émissions mondiales :

PAYS	Emission par habitant
Etats-Unis	19,73 tonnes
OCDE	11,09 tonnes
France	6,22 tonnes
Réunion	4,48 tonnes
Monde	4,18 tonnes
Chine	3,66 tonnes
Maurice	2,30 tonnes
Inde	1,02 tonnes

Données de 2004 - Source Key World Energy Statistic 2006



ANNEXES



Table des annexes

Annexe 1 : Le Réseau des Agences Régionales de l’Energie et de l’Environnement (RARE)

Annexe 2 : Politique Nationale de l’Energie

Annexe 3 : Politique Européenne de l’Energie



Le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE)

Le RARE est une force de proposition et d'animation réunissant 10 partenaires régionaux en contact avec leurs homologues européens :

- RHONEALPES ENERGIE
- ARENE ÎLE-DE-FRANCE
- OREMIP
- OREB
- OREPACA
- NORENER
- ORE AQUITAINE
- OBS PICARDIE
- APCEDE POITOU-CHARENTES

En mobilisant les acteurs et en rassemblant des réseaux de compétences, les membres du réseaux accompagnent au sein de leur région les porteurs de projet.

Le RARE est un interlocuteur reconnu du gouvernement français (remontée annuelle du bilan énergétique des régionaux à l'Observatoire Nationale de l'Energie) et de la Commission Européenne sur les sujets liés à l'énergie et à l'environnement.

L'Observatoire Energie Réunion a adhéré à ce réseau en juin 2006 afin de bénéficier des retours d'expérience des Observatoires Régionaux de l'Energie du réseau.

Les Observatoires Energies en métropole ont créé un **groupe de travail « Outils régionaux – énergie et climat »** auquel participe l'OER.

Ce groupe a proposé des cahiers techniques pour la réalisation des bilans énergétiques régionaux ainsi que pour le bilan régional des émissions de gaz à effet de serre.

Site internet: www.rare.asso.fr



Politique Nationale de l'Énergie

Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et notamment la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) élabore et met en oeuvre la politique du Gouvernement dans le secteur de l'énergie et des matières premières minérales.

Actuellement, **la politique énergétique française est définie par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique**. Elle se décline en quatre grands objectifs :

- **contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement.**
- **assurer un prix compétitif de l'énergie,**
- **préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre,**
- **garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie.**

Afin d'atteindre ces objectifs, quatre principaux axes d'actions ont été identifiés dans la loi de programme précitée :

- **maîtriser la demande d'énergie**, grâce à de nombreuses mesures et programmes mobilisateurs, notamment un dispositif de certificats d'économie d'énergie, des normes et réglementations, ainsi qu'une fiscalité incitative ;
- **diversifier les sources d'approvisionnement énergétique**, en accroissant l'usage des énergies renouvelables, en maintenant l'option nucléaire ouverte et, de façon générale, en développant un appareil de production d'énergie performant ;
- **développer la recherche dans le domaine de l'énergie**, parce qu'il s'agit d'un impératif pour relever les défis du long terme, par exemple pour les bioénergies, la pile à combustible, la voiture propre, les bâtiments à basse consommation, le solaire, la captation et le stockage souterrain du CO₂, le nucléaire de 4^{ème} génération ;
- **assurer des moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins**, notamment pour garantir la qualité de la fourniture d'électricité, conforter la sécurité des réseaux électrique et gazier et, de façon générale, améliorer la sécurité d'approvisionnement de la France.

Pour cadrer ces décisions, des objectifs chiffrés ont été définis par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique :

- **la division par quatre** des émissions de CO₂ d'ici 2050,
- **la baisse moyenne de l'intensité énergétique** finale d'au moins 2% par an à partir de 2015 et de 2,5% sur 2015-2030,
- la production de 10% **des besoins énergétiques** à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici 2010,
- l'incorporation de **biocarburants et autres carburants** d'origine renouvelable, à hauteur de 2% en 2006, 5,75% d'ici la fin de 2008 et 7% en 2010.



Politique Européenne de l'Énergie

L'Union Européenne a impulsé au travers de ses directives et du livre Vert¹ (novembre 2000) sur l'Énergie en Europe de nombreuses thématiques et actions relatives à l'énergie propre pour les régions et les îles.

Les quatre grands thèmes politiques de ces directives et orientations sont : la gestion de la demande en énergie, la diversification des sources européennes, un marché intérieur de l'énergie plus rationnel, la maîtrise de l'offre externe.

Or, il s'avère que, « *La réduction de la demande énergétique contribue à la lutte contre les changements climatiques. Le programme européen sur le changement climatique lancé en mars 2000 par la commission contient une liste de politiques et mesures potentielles de l'Union dans le cadre d'une stratégie européenne nécessaire à la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Ces propositions incluent des mesures d'efficacité énergétique tant au niveau de la production d'électricité qu'à celui des utilisateurs finaux (particuliers, industrie, transports) dans des domaines aussi divers que la construction, le chauffage, l'éclairage, les marchés publics, les infrastructures et les voitures particulières.* »

La demande en énergie en Europe croît de 1 à 2 % chaque année, les secteurs les plus consommateurs sont les usages domestiques et le secteur tertiaire.

La consommation d'énergie du secteur industriel est stable. Le transport représente un secteur en demande croissante axée exclusivement sur le pétrole.

Si rien n'est fait la dépendance énergétique de l'Europe actuellement de 50 % peut atteindre 67 % en 2020. Ce qui a représenté 240 Millions d'euros en 1999, des implications géopolitiques non négligeables et un impact environnemental certain.

Pour atteindre les objectifs du sommet de Lisbonne en terme d'emploi, de croissance économique, de cohésion sociale et de renforcement de la compétitivité de l'Union Européenne mais aussi pour contribuer à la sécurité de l'approvisionnement, le livre blanc de 1997 puis le livre vert préconisent l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans l'énergie consommée de 6 à 12 % aux horizons 2010.

L'Union espère ainsi :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de plus de 400 millions de tonnes de CO₂ en 2010,
- diminuer dépendance énergétique vis-à-vis des autres pays (baisse des importations énergétiques de 17,4%),
- réduire la facture énergétique en économisant 3 milliards d'euros par an de combustible à partir de 2010,
- générer entre 500 000 et 900 000 emplois sur le territoire de l'Union grâce au développement de l'industrie des énergies renouvelables.

¹ Le Livre Vert sur l'Énergie – Le Bilan- Décembre 2004 – Commission Européenne

